

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 92 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 64 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel pour publication immédiate

Le communiqué précédent portait le n° 89/26

N° 90/1 Le 15 janvier 1990

<u>Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime</u> (El Salvador/Honduras)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Vendredi 12 janvier 1990, les répliques d'El Salvador et du Honduras en l'espèce ont été échangées, dans le délai prorogé par ordonnance du 13 décembre 1989 prise par le président de la Chambre saisie de l'affaire.

Auparavant, chacune des Parties avait déposé son mémoire, le 1er juin 1988, et son contre-mémoire, le 10 février 1989.

La suite de la procédure est réservée.